



Téléservice : Enregistrement en ligne d'un contrat d'apprentissage

Ministère chargé du travail

Permet la création d'un compte personnel :

- pour gérer en ligne les contrats d'alternance de l'employeur (initialisation des contrats, impression de cerfas pré-remplis, gestion dématérialisée de vos contrats, etc),
- pour faire une demande en ligne de l'aide TPE jeunes apprentis.

Cette démarche authentifiée permet de procéder rapidement à la procédure administrative, en toute sécurité.

Accéder au
service en ligne ↗

(https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/pa_5014/navigation/employeur?jsp=plugins/GestionComptes/jsp/creation/creation-controller.jsp)

Vérfié le 06 mai 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Contrat d'apprentissage (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F2918>)
- Contrat d'apprentissage et de professionnalisation : quelles différences ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31704>)

ASSOCIATIONS

- Qu'est-ce que le compte engagement citoyen (CEC) ? (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F34030>)